



## Composition

*Le Conseil d'administration (CA) se compose de 43 membres avec voix délibérative et 5 membres avec voix consultative.*

### 9 conseillers régionaux

### 14 conseillers départementaux :

- 3 conseillers départementaux du Calvados ;
- 3 conseillers départementaux de l'Eure ;
- 2 conseillers départementaux de la Manche ;
- 1 conseiller départementaux de l'Orne ;
- 5 conseillers départementaux de la Seine Maritime.

### 11 représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- 2 représentants de la Métropole Rouen Normandie ;
- 2 représentants de la Communauté urbaine Caen la Mer ;
- 2 représentants de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ;
- 1 représentant de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie ;
- 1 représentant de la Communauté d'agglomération du Cotentin ;
- 1 représentant de la Communauté urbaine d'Alençon ;
- 1 représentant de la Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise ;
- 1 représentant de la Communauté d'agglomération de Saint-Lô.

### 5 représentants des autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes non membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, à raison d'un représentant par département :

- 1 représentant pour le département du Calvados
- 1 représentant pour le département de l'Eure
- 1 représentant pour le département de la Manche
- 1 représentant pour le département de l'Orne
- 1 représentant pour le département de la Seine-Maritime

### 4 représentants de l'État :

1 représentant désigné par le Ministre chargé des collectivités territoriales

1 représentant désigné par le Ministre chargé de l'urbanisme

1 représentant désigné par le Ministre chargé du logement

1 représentant désigné par le Ministre chargé du budget

## 5 personnalités avec voix consultative assistent également au Conseil d'Administration de l'EPF :

### 4 personnalités socioprofessionnelles :

1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Normandie ;

1 représentant de la Chambre d'Agriculture de Normandie ;

1 représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Normandie ;

1 représentant du Conseil Économique, Social et Environnemental de la région Normandie

### 1 représentant de Parcs Naturels Régionaux

Décret 2018-777 du 7 septembre 2018 ([http://www.epf-normandie.fr/content/download/25681/360307/file/Décret 2018-777 du 7 septembre 2018.pdf](http://www.epf-normandie.fr/content/download/25681/360307/file/Décret%202018-777%20du%207%20septembre%202018.pdf)) (pdf - 153,82 ko)

decret 2014-1732 ([http://www.epf-normandie.fr/content/download/23670/328230/file/decret 2014-1732.pdf](http://www.epf-normandie.fr/content/download/23670/328230/file/decret%202014-1732.pdf)) (pdf - 160,15 ko)

DECRET PORTANT CREATION DE L'EPF ([http://www.epf-normandie.fr/content/download/23671/328249/file/DECRET PORTANT CREATION DE L'EPF.pdf](http://www.epf-normandie.fr/content/download/23671/328249/file/DECRET%20PORTANT%20CREATION%20DE%20L'EPF.pdf)) (pdf - 63,49 ko)